



## CONCOURS COMMUN DU RÉSEAU DES SEPT INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES

### LICENCE — FORMULE EXCELLENCE

Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse

Le concours commun donne accès à la première année des sept IEP du réseau : Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse. L'admission repose sur trois épreuves écrites passées le même jour, fin avril. Le concours peut être présenté deux fois au maximum.

La préparation complète sur l'ensemble du programme, avec entraînements en conditions réelles et corrections individualisées. Notre formule de référence.



TARIF  
**1 590 €**



VOLUME  
**120 h**



RYTHME  
**5 h par semaine**



COPIES CORRIGÉES  
**14**

### PROGRAMME DÉTAILLÉ

| UNITÉ D'ENSEIGNEMENT            | ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS                                                                                                                                                      | VOLUME | COEF. | ÉPREUVE |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------|---------|
| UE 1 — Questions contemporaines | Méthodologie de la dissertation ; culture générale sur les thèmes annoncés chaque automne ; galops d'essai et reprise des copies                                           | 45 h   | 3     | 3 h     |
| UE 2 — Histoire                 | Méthodologie de l'analyse de documents ; relations entre puissances et modèles politiques depuis 1930 ; histoire politique, sociale et culturelle de la France depuis 1930 | 45 h   | 3     | 2 h     |
| UE 3 — Langue vivante           | Compréhension écrite et essai ; anglais, allemand, espagnol ou italien                                                                                                     | 30 h   | 2     | 1 h     |
| Volume total                    |                                                                                                                                                                            | 120 h  |       |         |

#### INFORMATIONS SUR LA FORMATION

|             |                                                                                                                                                                                                    |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Objectifs   | Préparer le candidat aux trois épreuves écrites du concours commun : maîtriser la méthode propre à chaque épreuve, acquérir les connaissances au programme, et s'entraîner en conditions d'examen. |
| Prérequis   | Être élève de Terminale et candidat au baccalauréat de l'année en cours, ou étudiant de première année n'ayant pas validé une année complète dans un autre établissement d'enseignement supérieur. |
| Public visé | Lycéens et étudiants candidats à l'entrée en première année d'un Institut d'Études Politiques du réseau.                                                                                           |
| Modalités   | Formation en groupe, en présentiel ou à distance selon les effectifs. Effectif de 10 à 18 apprenants.                                                                                              |



#### Inscription via entretien de positionnement

Contact : [artemis.prepa@gmail.com](mailto:artemis.prepa@gmail.com) · 1 B Chemin des Écureuils, 43220 Riotord  
Conditions d'ouverture : l'ouverture de la promotion est conditionnée à un effectif minimum de 3 apprenants inscrits. À défaut, les candidats sont réorientés vers une autre formule ou vers la session suivante, sans frais et avec remboursement intégral des sommes versées. · Règlement en plusieurs fois possible.

Informations réglementaires complètes (accessibilité, méthodes, résultats) en page 2.

DES  
AMBITIONS  
DURABLES  
POUR  
UN MONDE  
PLUS  
JUSTE





# Informations réglementaires

PRÉPA SCIENCES PO — LICENCE — FORMULE EXCELLENCE

## ACCESSIBILITÉ

**Personnes en situation de handicap** Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap étudie avec chaque candidat concerné les adaptations nécessaires, en amont de l'inscription.

**Référent handicap** Karine Dufaut — artemis.prepa@gmail.com

## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

**Méthodes mobilisées** Cours et travaux dirigés, fiches de méthode, sujets d'annales, galops d'essai corrigés individuellement. Chaque apprenant dispose d'un formateur référent.

**Modalités d'évaluation** Positionnement initial avant l'entrée en formation, évaluations écrites régulières corrigées et commentées, bilan individuel en fin de parcours. Attestation de fin de formation remise à chaque apprenant.

**Référent pédagogique** Andrea Laquet (Directrice pédagogique)

## ACCÈS & RÉSULTATS

**Délai d'accès** Inscriptions ouvertes jusqu'à trois semaines avant le démarrage de la promotion, dans la limite des places disponibles. Un entretien de positionnement précède toute inscription définitive.

## CONTACT & MENTIONS LÉGALES

**Email** artemis.prepa@gmail.com

**Adresse** 1 B Chemin des Écureuils, 43220 Riotord

**SIRET** 934 186 511 00010

**Déclaration d'activité** Récépissé de déclaration d'activité en cours d'obtention.

**Certification** Audit de certification Qualiopi prévu le 19 septembre 2026, en vue de l'obtention de la certification au titre des actions de formation.

**Mentions légales** Institut Artémis, nom commercial Prépa Artémis, SASU au capital de 250 €. Siège social : 1 B Chemin des Écureuils, 43220 Riotord. SIREN 934 186 511 ; SIRET (siège) 934 186 511 00010 ; RCS Le Puy-en-Velay ; TVA intracommunautaire FR43934186511. Prestation régie par les Conditions Générales de Vente d'Institut Artémis en vigueur et par le Bulletin d'inscription correspondant, disponibles sur demande. Droit de rétractation de quatorze jours conformément au Code de la consommation. Tribunal compétent : Tribunal judiciaire du Puy-en-Velay.